



Mise au concours – Collaborateur « entretien des sentiers pédestres »

L'Administration communale de Bourg-St-Pierre met au concours un poste de collaborateur pour l'entretien des chemins pédestres situés sur son territoire.

Cette activité à durée déterminée débute au 15 mai et se termine au 30 septembre avec un taux d'activité à 80%.

Une connaissance des infrastructures liées à ce domaine et du territoire de la Commune est nécessaire.

Aptitude à travailler de manière indépendante

Le cahier des charges peut être obtenu auprès de l'Administration communale de Bourg-St-Pierre et tous renseignements complémentaires obtenus, auprès de M Moret Roger, Vice-Président au 079.224.1868.

Les postulations avec lettre de motivation et documents usuels doivent être transmis à l'Administration communale de Bourg-St-Pierre – Rue de Raveire 5 – 1946 Bourg-St-Pierre sous pli recommandé avec la mention « Postulation chemins pédestres » jusqu'au 08 avril 2021 au plus tard.

L'Administration communale